GARANTIES 2022 ENROULEURS

DÉLINOX, MURAL À SCELLER, ORION, VÉGA, JUPITER, NEPTUNE





CF Group garantit ses enrouleurs 3 ans, à l'exception de la partie électrique 2 ans (coffrets et moteurs).

BORNE, T-PRESTO 126, T-BASIC 95









CF Group garantit l'enrouleur Borne 3 ans, à l'exception de la partie électrique 2 ans (coffret et moteur). Les enrouleurs T-Presto 126 et T-Basic 95 sont garantis 1 an.

DÉLINOX, MURAL À SCELLER, ORION, VÉGA, JUPITER, NEPTUNE, BORNE, T-PRESTO 126, T-BASIC 95





La garantie couvre en général tous défauts ou vices de fabrication. Elle ne prend effet que si le revendeur ou l'installateur en avise notre société et nous retourne les pièces défectueuses pour examen. La garantie est limitée au remplacement des pièces défectueuses (dans les conditions normales d'utilisation), la main d'oeuvre nécessaire à la remise en état (démontage et remontage) étant à la charge de l'installateur. Notre responsabilité ne peut être engagée dans les cas d'accidents corporels, de dommages matériels ou de manque à gagner (pénalités). Aucune indemnisation ne peut être prétendue pour quelque cause que ce soit. La garantie est limitée en fonction des utilisations : couvertures isothermes et couverture mousse Isodel en fonction des dimensions spécifiées dans notre catalogue ou fiche produit. Sont exclus de la garantie : détériorations dues au transport • montages ou installations défectueux ou non conforme à notre notice • modifications apportées sur le matériel sans le consentement du constructeur • erreurs de raccordement ou de tension • usure moteur et coffret dues au non-respect des règles de câblage • corrosion.

Connectez-vous sur www.del-piscine.fr/garantie/enregistrer-votre-garantie pour enregistrer la garantie de votre produit dans le mois suivant sa pose.

ENROULEUR TÉLESCOPIQUE





L'enrouleur est garanti contre tout défaut de matière et/ou de fabrication pendant une durée de 1 an à compter de la date de livraison. Cette garantie est conditionnée au strict respect de la notice de montage et d'entretien. La garantie ne s'appliquera pas en cas de non-respect de ces conditions.

Les interventions au titre de la garantie ne sauraient avoir pour effet de prolonger la durée de celle-ci. Au titre de cette garantie, la seule obligation incombant à CF Group sera, au choix de CF Group, le remplacement gratuit ou la réparation du produit ou de l'élément reconnu défectueux par les services de CF Group.

Tous les autres frais seront à la charge de l'acheteur. Pour bénéficier de cette garantie, tout produit doit être soumis au préalable au service après-vente de CF Group, dont l'accord est indispensable pour tout remplacement ou toute réparation. La garantie ne joue pas en cas de vice apparent. Sont également exclus les défauts et détériorations provoqués par l'usure normale, les défectuosités résultant d'un montage et/ou d'un emploi non conformes, et les modifications du produit réalisées sans le consentement écrit et préalable de CF Group.